

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE **MERCREDI 15 MAI 2024**

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS : 16

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS ABSENTS : 11

- AYANT DONNÉ POUVOIR : 5

- N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR : 6

Le 15 mai 2024, à 18 heures, le conseil communautaire de la communauté de communes de Haute-Tarentaise, dûment convoqué par le Président, s'est réuni à la salle polyvalente des Chapelles, sous la présidence de Monsieur Yannick AMET, Président.

PRÉSENTS

Bourg-Saint-Maurice : Guillaume DESRUÉS, Laurence REGNIER, Gérard VERNAY, Françoise BESNARD, Michelle ANXIONNAZ, Frédéric BATAILLE

Montvalezan : Jean-Claude FRAISSARD, Thierry GAIDE

Sééz : Lionel ARPIN, Mathieu LECLERCQ

Sainte-Foy-Tarentaise : Yannick AMET, Daniel EUSTACHE

Tignes : Serge REVIAL, Capucine FAVRE

Val d'Isère : Patrick MARTIN, Véronique PESENTI-GROS

EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR

Laurent CHELLE donne pouvoir à Guillaume DESRUÉS

Cécile UTILLE-GRAND donne pouvoir à Yannick AMET

Nicolas MORIN donne pouvoir à Laurence REGNIER

Joëlle CAMPERS donne pouvoir à Mathieu LECLERCQ

Paul PELLECUER donne pouvoir à Lionel ARPIN

EXCUSÉS

Bourg-Saint-Maurice : Morgan LE LANN

Sééz : Eric JACQUEMOUD

Tignes : Laurence FONTAINE, Franck MALESCOUR

Villaroger : Alain EMPRIN

Val d'Isère : Gérard MATTIS

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Michelle ANXIONNAZ est désignée secrétaire de séance

2024-53 ORGANISATION ET GRILLE TARIFAIRE DES MINI-SEJOURS 6/11 ANS ET DES SEJOURS 11/17 - ETE 2024

Le Projet Educatif de la Communauté de communes de Haute-Tarentaise a fixé comme objectif aux équipes d'animation du Club Loisirs et du Local des Jeunes, l'organisation de mini-séjours 6/11 ans et de séjours 11/17 ans, pendant les vacances estivales.

Il s'agit de permettre aux enfants et aux jeunes, la découverte d'activités nouvelles, de vivre une expérience d'autonomisation et de socialisation en dehors du cadre familial.

Ainsi, il est proposé deux mini-séjours Enfance et deux séjours Jeunesse répartis sur l'été 2024.

Enfance-Structure organisatrice : Club Loisirs

INTITULE	Mini-séjour : Activités nautiques au Bourget du Lac 6 à 8 ans (16 places)
DATES	Du 23 au 26 juillet 2024 au centre d'hébergement du Yacht Club au Bourget du Lac (73) en pension complète
ACTIVITES	Pour les 6 ans : découverte faune et flore du lac, plage et minigolf, sortie bateau Pour les 7/8 ans : Voile, baignade, jeux de plein air, découverte de l'environnement, veillées
PRIX PAR ENFANT	304 €
TARIF QF1	61
TARIF QF2	91
TARIF QF3	122
TARIF QF4	152
TARIF QF5	182
TARIF QF6	213
HORS CCHT	304

INTITULE	Mini-séjour : Activités nautiques au Bourget du Lac 9 à 11 ans (24 places)
DATES	Du 5 au 9 août 2024 au centre d'hébergement du Yacht Club au Bourget du Lac (73) en pension complète
ACTIVITES	Voile, baignade, pirogue, paddle, jeux de plein air et veillées
PRIX PAR ENFANT	370 €
TARIF QF1	74
TARIF QF2	111
TARIF QF3	148
TARIF QF4	185
TARIF QF5	222
TARIF QF6	259
HORS CCHT	370

Les inscriptions aux mini-séjours organisés par le Club Loisirs se font auprès du Pôle Education de la mairie de Bourg-Saint-Maurice.

Jeunesse-Structure organisatrice : Local des Jeunes

INTITULE	Séjour : Chez nos voisins italiens 11/17 ans(16 places)
DATES	Du 15 au 18 juillet 2024 au camping del Sol à Cavaglia (1h de Milan, Turin et Aoste)
ACTIVITES	Visite de Milan (musée des antiquités égyptiennes-musée de la science...), de Turin (musée national du cinéma), d'Aoste (théâtre romain et rafting)
PRIX PAR ENFANT	327.19 €
TARIF QF1	65
TARIF QF2	98
TARIF QF3	130
TARIF QF4	163
TARIF QF5	196
TARIF QF6	229
HORS CCHT	327

INTITULE	Séjour itinérant vélo: De Genève à Montreux par la piste cyclable du Lac Léman 11/17 ans (16 places)
DATES	Du 5 au 8 août 2024 en camping
ACTIVITES	Itinérant vélo avec visites : balade dans Lausanne et baignade, visite des vignobles de Lavaux, Château de Chillon, aquaparc du Bouveret
PRIX PAR ENFANT	223.13 €
TARIF QF1	44
TARIF QF2	66
TARIF QF3	89
TARIF QF4	111
TARIF QF5	133
TARIF QF6	156
HORS CCHT	223

Les inscriptions aux séjours ci-dessus se font auprès du Local des Jeunes de la Communauté de communes de Haute Tarentaise. A noter que les séjours adolescents ont été préparés par les jeunes fréquentant le Local des Jeunes à l'année. Ces jeunes sont prioritaires lors des inscriptions.

En cas d'annulation des mini-séjours ou des séjours par l'organisateur, les familles seront intégralement remboursées ; en cas d'annulation de la famille, l'organisateur remboursera l'intégralité des sommes versés dans la mesure où la place laissée vacante soit honorée par une autre famille ou, sur présentation d'un certificat médical datant de moins d'un mois. A l'exception de ces conditions, les sommes engagées seront conservées par l'organisateur.

En cas de renvoi d'un participant pour des motifs graves, les frais de retour sont à la charge de la famille, et aucun remboursement du mini-séjour ou du séjour ne pourra être réclamé à l'organisateur.

VU la délibération n°2019-89 portant sur la modification du mode de calcul des mini-séjours et séjours,

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **VALIDE** le principe de l'organisation et la grille tarifaire des mini-séjours et séjours pour l'été 2024.

Yannick AMET

Président

